

**DEPARTEMENT DU
VAR**ARRONDISSEMENT DE
DRAGUIGNAN

DCSE/2019-03-03

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 6

Nombre de procurations : -

Nombre de suffrages exprimés : 6

EXTRAITDu registre des *Délibérations de la Commission Administrative* du
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT
DU COURS SUPERIEUR DE L'ENDRESEANCE DU 28.03.2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt huit mars à dix heures trente, le Comité Syndical, réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FABRE,

Etaient présents : Mrs Jean-Luc FABRE, Bernard HENRY, Fayence - Claude GIORDANO (2^{ème} Vice-Président), Adrien BOUHET, Saint-Paul-en-Forêt - Serge LEIBOVITZ (1^{er} Vice-Président), Jean-Jacques FORNIGLIA Seillans -

Absents excusés : -

Secrétaire de séance : Serge LEIBOVITZ

3. Débat d'Orientations Budgétaires 2019Remarques :

Le présent débat s'appuie sur le rapport portant sur les orientations budgétaires reproduit ci-dessous.

Le débat suite à la présentation du rapport est acté par une délibération spécifique.

PREAMBULE

Il est rappelé que le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Cours Supérieur de l'Endre, dont la compétence devait être initialement transférée à la Communauté de Communes du Pays de Fayence à dater du 1^{er} janvier 2018, n'est finalement pas dissous par décision préfectorale en date du 29/12/2017 considérant que la compétence exercée par le syndicat (gestion des retenues d'eau du Rioutard et du Riou de Méaulx concourant uniquement à la défense contre le risque d'incendie) ne relève pas de la GEMAPI.

D'où la poursuite des attributions habituelles du SIACSE comme le DOB, les budgets...

Monsieur le Président rappelle que :

Le D.O.B. constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale. A cette occasion, sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière. Il s'agit ainsi de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif. Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de la communication financière.

Le D.O.B constitue une formalité substantielle de la procédure budgétaire préalable au vote des budgets. Le D.O.B. doit intervenir dans un délai de 2 mois maximum avant le vote des budgets. Ce débat n'a aucun caractère décisionnel. Il doit néanmoins faire l'objet d'un vote et d'une délibération transmise au Préfet.

L'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 07/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRE », publiée au journal officiel du 08/08/2015 a voulu accentuer l'information des élus. Aussi, dorénavant, le D.O.B. s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, sur la structure et la gestion de la dette.

Le présent D.O.B. afférent à l'exercice 2019 rapporte une analyse financière de l'année 2018 et les propositions d'orientations budgétaires du syndicat en 2019.

1. RESULTATS DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2018

Fonctionnement	Prévu	Réalisé
Dépenses	64 159.81 € (hors déficit reporté : 55 040.19€)	62 179.24 € (96.91%)
Recettes	119 200.00 € (hors excédent reporté : 0€)	30.00 € (0.03%)
DEFICIT REEL DE L'EXERCICE : 62 149.24 €		

Investissement	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	1 507 777.98 €	967 197.32€ (64.15%)	32 795.00 €
Recettes	302 194.58 € (hors excédent reporté : 1 205 583.40 € et hors virement : 0.00€)	303 056.58 € (100.29%)	0.00 €
DEFICIT REEL DE L'EXERCICE : 696 935.74 €			

2. RESULTATS GLOBAUX 2018 (avec les restes à réaliser)

Fonctionnement	Déficit exercice	- 62 149.24 €
	Déficit reporté	- 55 040.19 €
	Virement à l'investissement	0.00 €
	TOTAL	- 117 189.43 €
Investissement	Déficit exercice	- 696 935.74 €
	Excédent reporté	+ 1 205 583.40 €
	Virement à l'investissement	0.00 €
	TOTAL	+ 508 647.66 €

3. RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018 (sans les restes à réaliser)

Fonctionnement	Déficit à reporter en 2019	- 117 189.43 €
Investissement	Excédent antérieur	+ 1 205 583.40 €
	Déficit exercice	- 664 140.74 €
	Excédent à reporter en 2019	+ 541 442.66 €

4. INVESTISSEMENTS REALISES ou ENGAGES (restes à réaliser) EN 2018

Pour l'opération RIOUTARD :

- Partie environnementale conservatoire botanique – tranches 2018 et autres années en restes à réaliser pour 4 900€
- Visite Technique Approfondie (VTA) par ARTELIA (3 060€) et en restes à réaliser le solde pour 1 440€ et crédit à compléter au BP de 1 560€.

Pour l'opération MEAULX :

- Frais de géomètres avant et après remplissage (10 140€)
- Conservatoire tranche 2017 et partie 2018 (2 100€) et autres tranches (5 600€) en restes à réaliser
- Conservatoire botanique Porquerolles tranches 2017 + 2018 en restes à réaliser (3 500€)
- Préparation pour plantations (1 200€)
- Prise en charge d'une partie de la réparation de la gaine rompue suite au protocole transactionnel (15 828€)
- Intervention de Naturalia (1 020€)
- Visite technique approfondie par ARTELIA (4 224€) en restes à réaliser
- Rapport d'auscultation remise en eau par ARTELIA (13 131€) en restes à réaliser

L'année 2018 a été consacrée, sur le plan comptable, au remboursement intégral de l'emprunt à court terme de 600 000€ souscrit en 2016 pour les travaux du barrage du MEAULX et ce, en utilisant le FCTVA 2016 + 2017 et l'excédent antérieur ; sur le plan technique, à la réparation de la gaine écrasée et rompue de MEAULX après un accord transactionnel entre le Maître d'œuvre, les entreprises concernées et le Syndicat et à la surveillance du remplissage du dit barrage. L'auscultation, la VTA, la suite environnementale sont d'autant décalées dans le temps en espérant leur réalisation à compter de 2019. En ce qui concerne le barrage du RIOUTARD, une surveillance normale a été effectuée avec une partie réalisée de la VTA.

5. ETAT DE LA DETTE

2 emprunts ont été souscrits auprès de la Caisse d'Épargne à taux fixe, à échéance constante : L'un de 61 700.00€ d'une durée de 10 ans (jusqu'au 25/01/2022 inclus) et l'autre de 400 000.00€ d'une durée de 15 ans (jusqu'au 25/05/2027).

Le prêt souscrit en 2016 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 1 253 982.00€ est lui aussi à taux fixe (taux livret A + 1%), à échéance constante, sur une durée de 30 ans.

Le prêt souscrit auprès de la Caisse d'Épargne en 2016 pour faire face aux besoins de trésorerie pour un montant de 600 000€ au taux de 1.15% a été remboursé en intégralité le 25/07/2018.

L'en cours de la dette est au 01/01/2019 de 1 480 398.76€ pour une extinction en 2046.

6. PROJETS 2019

L'année 2019 au niveau de l'investissement sera consacrée au suivi environnemental des 2 barrages, à la visite technique approfondie (VTA) du barrage de MEAULX ; à la surveillance de l'état de la digue suite au remplissage du lac de MEAULX et aux investigations, s'il y a lieu, en cas de fuites. Il conviendra aussi d'effectuer l'entretien habituel par un débroussaillage minutieux.

La surveillance des barrages du MEAULX et du RIOUTARD, qui sont désormais tous les 2 en PHASE EXPLOITATION, sauf aléas de la digue du MEAULX, devra continuer à être assurée par le SIACSE, mais selon un nouveau mode opérationnel, de longue haleine, et à mettre en place courant 2019 :

- Suivi des 2 barrages par un Responsable technique, interlocuteur privilégié de la DREAL et des services de l'Etat à raison d'une demi-journée par mois (auscultation 1 fois tous les 15 jours à raison de 2 heures par barrage) : cette mission pourrait être poursuivie par le Conseiller technique indemnitaire du SIACSE
- Inspection visuelle des ouvrages, informations à reporter sur les registres de sécurité ouverts à cet effet ; mise en œuvre des prescriptions des arrêtés préfectoraux ... sous forme d'astreinte (semaine complète) toute l'année se répartissant si possible sur 3 agents (organisation à mettre en place entre des agents des 3 collectivités ?)

Cette surveillance est notamment rendue possible par la mise en place d'une alerte téléphonique 7 jours sur 7 et par une interpellation à distance des niveaux avec une surveillance renforcée pendant les périodes d'intempéries.

En détail, au niveau de l'investissement :

Pour l'opération MEAULX : (dont restes à réaliser de 26 455€ correspondant à l'auscultation de la digue et au solde de la VTA)

⇒ Au niveau des études

- Visite Technique Approfondie (4 224€)
- Rapport d'auscultation suite à mise en eau (13 131€)
- Provision pour études si fuites de la digue

⇒ Au niveau des équipements

- Mise en place d'une alerte par transmetteur radio (9 000€), permettant de suppléer le réseau téléphonique même si celui-ci s'est trouvé largement amélioré, resterait opportune

⇒ Au niveau des travaux

- 1ers travaux d'urgence si désordres de la digue : à ce jour, aucune vision sur le coût. Un crédit minimal de 100 000€ semble prudent pour pallier les 1ères investigations. Il pourra être abondé suivant le montage définitif du budget.
- Remarque : si ces travaux ne sont pas rendus nécessaires, le crédit afférent pourra le cas échéant servir au remboursement anticipé de la dette en cours et à couvrir le déficit de fonctionnement (voir chapitre ci-après)
- Mesures environnementales :

- Conservatoire d'espaces naturels PACA : Néant car tranche à nouveau en 2021 et en 2026
- Conservatoire botanique de Porquerolles tranche 2017 et 2018 (3 500€)
- Solde autres travaux botaniques (5 600€)

Pour l'opération RIOUTARD : (dont restes à réaliser de 6 340€ correspondant aux mesures environnementales)

⇒ Au niveau des études

- Solde Visite Technique Approfondie (1 440€ en RAR + 1 560€)
- Complément études (1 200€)

⇒ Au niveau des travaux

- Travaux suite à Visite Technique Approfondie (24 000€) : installation de 2 sondes à la place des piézomètres qui se colmatent avec report sur l'appareil téléphonique pour surveiller la cote.
- Mesures environnementales du conservatoire de Porquerolles

↓ Remboursement du capital des 3 emprunts soit 66 000€

Au niveau du fonctionnement :

↓ Remboursement des intérêts des 3 emprunts soit 37 000€

↓ Indemnité habituelle 2019 du Président. En ce qui concerne le Conseiller Technique, il conviendra de prévoir le paiement du reliquat 2018 (quota maximal dépassé vu les évènements du barrage du MEAULX) ; de régler le nombre d'heures effectué et provisionnel pendant le 1^{er} semestre 2019 et d'intégrer le nouveau système de surveillance sur 6 mois, tant pour ce dernier que pour les autres agents. Une revalorisation des indemnités administratives devrait être envisagée considérant les impacts des cotisations salariales de ces dernières années notamment

↓ Assurance 2019 dont le montant pourrait être à nouveau revu à la hausse du fait du personnel de surveillance allant sur les sites

↓ Débroussaillage d'entretien des 2 retenues, entretien du chenal et de la digue et de la piste d'accès au Rioutard soit environ 15 000€

↓ Frais de communication téléphonique (suivi en temps réel des mesures des barrages)

REMARQUE PARTICULIERE CONCERNANT LES PARTICIPATIONS 2017 ET 2018

Il est rappelé que les participations pour équilibrer la section de fonctionnement du BP 2017 et du BP 2018 n'ont pas été appelées auprès des 3 communes considérant que le SIACSE a présenté une trésorerie importante et qu'il aurait été inopportun de lever des fonds auprès des collectivités sans nécessités financières. Les participations inscrites en 2017 et 2018 ont été les suivantes :

- Pour FAYENCE : 25 355.60 € + 22 324.40€ = 47 680.00€
- Pour ST PAUL EN FORET : 21 127.56 € + 18 601.80€ = 39 729.36€
- Pour SEILLANS : 16 905.85 € + 14 884.79€ = 31 790.64€
- Soit au TOTAL : 119 200.00€

Toutefois, considérant la non levée de ces participations en fonctionnement, les résultat 2017 et 2018 de la section sont déficitaires d'un montant cumulé de 117 189.43€. En effet, les seules recettes de cette section proviennent des participations des 3 communes complétées le cas échéant de l'excédent reporté.

Il convient ainsi obligatoirement de combler ce déficit au BP 2019 par les participations des collectivités et/ou par la reprise d'une partie excédentaire de l'investissement sous réserve d'une délibération motivée et sur autorisation de la préfecture. Cette reprise à terme sur l'investissement ne pourrait se concevoir que si l'investissement se résumait à une simple surveillance des barrages sans travaux majeurs et au remboursement du capital des emprunts en cours.

Mais considérant l'inconnue à ce jour et encore au moment de la préparation du BP 2019, de l'état de la digue du MEAULX, il vous est proposé d'inscrire les participations pour le fonctionnement prenant en compte celles non levées en 2017 et 2018 pour combler le déficit de l'écriture comptable et celles à lever pour la gestion 2019. Selon les investigations de la digue du lac de MEAULX et suivant la trésorerie du syndicat au cours du dernier trimestre, il vous sera proposé de lever tout ou partie des participations inscrites au total en 2019, mais en tout état de cause, il sera appelé cette année le montant correspondant à la gestion 2019. Pour information, compte tenu de ce qui précède, les participations de fonctionnement 2019 à inscrire devraient être de l'ordre de :

- Pour FAYENCE : (dont 47 680.00€ représentant 2017 et 2018)
- Pour ST-PAUL : (dont 39 729.36€ représentant 2017 et 2018)
- Pour SEILLANS : (dont 31 790.64€ représentant 2017 et 2018)

Aucune participation liée à l'investissement ne sera inscrite.

Monsieur le Président demande aux délégués du SIACSE d'avertir le Maire et les services financiers de leurs communes respectives.

7. CONSTATATION DE L'ETAT DE LA DIGUE DU BARRAGE DU MEAULX APRES SA REMISE EN EAU POUVANT INDUIRE DE NOUVEAUX INVESTISSEMENTS A COMPTER DE 2019

Monsieur le Président tient à rappeler que l'état de l'étanchéité de l'argile de la digue ne peut être constaté qu'après remplissage total du barrage (ce qui est le cas) au moyen des piézomètres.

Si le résultat est positif : aucuns autres travaux ne seront nécessaires.

Si le résultat est négatif : il faudra procéder à une vidange contrôlée du barrage puis mettre en œuvre un système d'étanchéité par injection de béton dans la digue ce qui entraînera bien entendu des coûts supplémentaires à inscrire en 2019 en cas de travaux d'urgence voire jusqu'en 2020 en cas de travaux pérennes. Au préalable, il conviendra de mener des études pour vérifier la faisabilité de ces nouveaux travaux et ces études seront à imputer dans ce cas sur le budget 2019.

Monsieur le Président invite les membres du Syndicat de L'ENDRE à débattre du futur budget 2019 à la lumière des objectifs arrêtés.

Le Conseil Syndical, après avoir pris connaissance du rapport reproduit dans la présente délibération et sur la base duquel a pu se tenir le débat d'orientations budgétaires,

Entendu l'exposé du Président et après avoir débattu sur l'ensemble des données, **A L'UNANIMITE**

- ◆ **PREND ACTE** de la tenue du débat portant sur les résultats 2018 et sur les orientations budgétaires 2019
- ◆ **PREND ACTE** de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le D.O.B.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Le Président,

Jean-Luc FABRE

SYNDICAT COMMUNAL
POUR LE COURS
SU...
DRE
FAYENCE (VAR)

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique - Télérecours Citoyen - accessible sur le site internet www.telerecours.fr
Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.*

